

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants E500**

Le Conseil Régional,

- U** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L. 214-12 et suivants et D. 331-65 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 au 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 octobre 2021 approuvant le Plan de Mobilisation pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Protocole d'accord sur le Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire.
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription, au Budget primitif 2024, d'une dotation de 2 450 000 € d'autorisation d'engagement et de 2 435 000 € de crédit de paiement en fonctionnement au titre du programme E500 - Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants.

D'APPROUVER

le contrat d'objectifs sectoriel « Services à forte intensité de main d'œuvre » tel que présenté en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs